

Par le biais d'entrevues, d'évaluations et de mises en situations concrètes, l'ergothérapeute obtient des informations au niveau des forces et des déficits des personnes auprès desquelles il intervient. Il recueille également des renseignements sur la manière dont leurs activités se déroulent et sur le contexte environnemental dans lequel elles s'exercent. Enfin, il s'enquiert des rôles sociaux et tâches particulières en ce qui concerne les soins personnels, la vie domestique, l'école, les loisirs, la famille et le travail.

C'est dans le cadre d'une relation thérapeutique et par l'intermédiaire d'activités adaptées, d'enseignement et d'apprentissage, que l'ergothérapeute intervient. Il guide les personnes vers l'identification de leurs difficultés, la récupération optimale de leurs capacités fonctionnelles physiques et psychiques, l'adaptation à leurs limites et à leur potentiel, ainsi que vers le réinvestissement des activités et rôles sociaux antérieurs.

L'intervention en ergothérapie peut aussi impliquer des conseils au niveau de l'aménagement des tâches ou de l'environnement. Ces recommandations ont pour but d'atténuer ou d'éliminer les obstacles et de rétablir l'équilibre avec l'environnement.

L'ergothérapie peut aussi permettre de prévenir un problème ou d'en réduire les effets. Elle participe aussi aux actions de promotion de la santé, de prévention ou d'enseignement concernant les populations à risque de perte d'autonomie.

L'ergothérapeute agit sur prescription médicale. Il intervient ainsi en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif ou social tel que :

- Milieu hospitalier public ou privé (services de neurologie, de rhumatologie, de pédiatrie, de psychiatrie...)
- Centres de rééducation et de réadaptations fonctionnelles
- Domicile de particuliers. L'ergothérapeute exerce le plus souvent à titre salarié en institution (hôpitaux, centres de rééducation, etc.). Il peut aussi travailler en libéral.